Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

Le 18 Mars

C'est l'anniversaire de la Commune. Pas un socialiste ne doit l'oublier et tous se trouveront, mercredi prochain, à la Coopérative « La Paix » pour commémorer cette date glorieuse.

Fête du souvenir et en même temps, fête de propagande.

En face des capitalistes, admirateurs des fusilleurs de Versailles, la classe ouvrière doit se dresser pour revendiquer les droits de la Commune... de la Commune de Roubaix.

Depuis six ans, les droits de cette commune sont violés ; depuis six ans, l'Hôtel de Ville appartient à une majorité de conseillers élus par une minorité d'électeurs.

Les élections sont proches.

Tous ceux qui estiment que les capitalistes au pouvoir ont fait l'affaire des capitalistes ; tous ceux qui estiment que les capitalistes au pouvoir ont pressuré le petit commerce ; tous ceux qui estiment que les capitalistes au pouvoir font suer, sous forme de centimes additionnels, les petits commerçants et les contribuables ; tous ceux qui sont lassés de la dictature Motte, Roussel et Cie ; tous ceux qui veulent enfin aider les socialistes dans leur propagande, se donneront rendez-vous à la Coopérative « La Paix ».

A l'or des capitalistes, opposons les gros sous des exploités. R. L.

La liste des Flamidiens

A Mouvaux, à Roncq, à Halluin on opère comme à Roubaix. — C'est pour la calotte, c'est pour les Motte, Roussel et Lecomte Dubar que l'on travaille

Même parti, mêmes procédés. Nous avions accusé le Polonais, Motte, le Passe-Volant Roussel, l'ennemi des marchands d'herbes, Deschodt et la majorité plus que réactionnaire du conseil municipal d'avoir inventé le truc de l'importation. Nous avions tort. Faisons donc amende honorable, les deux poings placés sur la poitrine et, fredonnant, la tête baissée, Mea Culpa, M. Motte ; Mea Culpa, M. Roussel ; Mea Culpa, M. Deschodt ; Mea Culpa les autres, sans oublier Noyelle-Guguse et Cousin, l'homme qui dans la comédie municipale joue le rôle du muet à la perfection.

Mea culpa, vous n'aviez rien inventé, vous êtes de vulgaires copistes et nous allons vous montrer, sans parler de Roncq et d'Halluin, que vous avez eu des précurseurs dans une commune, une petite commune qui touche Tourcoing, si elle ne touche pas Roubaix.

En 1900, il y a huit ans de cela, un stock d'individus s'était fait inscrire à Mouvaux pour fausser le suffrage universel. Ils furent expulsés des listes électorales par un juge de paix défenseur de ce suffrage qu'on cherchait à violer et, au nom de la loi, la loi qu'ils ne voulaient plus admettre, étant émigrés, eux aussi, ils furent considérés comme électeurs par la cour de cassation.

Il y a chose jugée, ne récriminons pas.

Mais à côté de la loi, il y a quelque chose, la malpropreté électorale.

Depuis huit ans, ces hommes ont le droit de vote à Mouvaux ; depuis huit ans, ils pèsent dans la balance électorale : depuis huit ans, ils ne cessent, moitié Belges et moitié Marie Vandenhamme, rue des Filatures, cour Lenoir, 3. — Simonne Vandenhante, rue des Filatures, cour Lenoir, 3. — Marthe Anrinck, Grande Rue, 104.

Décès. — Maria Devendeville, 26 ans, ménagère, rue de Roeroy, 69. — Emile Delotte, 30 ans, voyageur de commerce, rue des Vosges, 22. — Denise Leroy, 3 ans, rue de la Conférence, 8.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

LES GRÈVES

A LA FILATURE LORIDAN

On nous communique la note suivante :

« La grève de chez Loridan continue sans changement ; les grévistes se sont présentés jeudi chez le patron qui a répondu comme d'habitude : rien de changé ; voilà quatre semaines que deux ouvriers sont enfermés dans cette boîte et n'en sont pas encore sortis ; ils essayent, aidés par quelques bâcleurs, de faire tourner tant bien que mal un métier.

Cependant les réclamations des grévistes sont on ne peut plus fondées et c'est à se demander à quel motif obéit le patron pour ne pas accorder satisfaction à ses ouvriers ; nous croyons qu'il s'agit d'une simple vanité qui pourrait lui coûter cher, car les grévistes sont bien décidés à ne pas céder ».

La Commission de la grève.

CHEZ LES FERBLANTIERS ET ZINGUEURS

Plusieurs patrons ont fait droit aux réclamations très légitimes des grévistes. Il est probable que les derniers patrons récalcitrants imiteront l'exemple de leurs collègues et que le travail sera repris incessamment.

Dans l'intérêt de vos enfants vous ne pouvez acheter vos voitures d'enfants qu'aux Galeries Lilloises. Demander tarif.

DEUX CONTRE UNE

Marie-Louise Delfosse, ménagère, rue de Renaix, cour d'Halluin, se plaignit, ces derniers jours, d'avoir été maltraitée par des voisins, Joseph Croquison, 31 ans, peigneur, et sa femme, Florence Moerman.

Ceux-ci prétendaient qu'ils avaient été calomniés par la plaignante. Une enquête fut ouverte par l'agent Dehaudringhien. A la suite de cette enquête, procès-verbal pour violences légères a été dressé à Croquison et à son épouse.

EXTRADITION

Les gendarmes de Tourcoing ont remis samedi à leurs collègues de Mouscron, Jules Hostens, 24 ans, journalier, venant de Dunkerque, réclamé par le parquet de Courtrai, pour vol qualifié, et Gislain Van Paemel, 22 ans, garçon coiffeur, réclamé pour affaire de mœurs par le parquet d'Anvers, venant de Lille.

La Baisse de Prix des grillages, rouleaux, art. de clôture, permet aux Galeries Lilloises d'en vendre tr. bon marché. Demandez tarif.

ASSEMBLEE GENERALE DU PARTI SOCIALISTE

La Section Tourquennoise du Parti Socialiste se réunira en assemblée générale ce soir à six heures, chez Bailleul, rue des Coulons, 5f. Ordre du jour : mesures à prendre pour les élections municipales.

CHERCHEZ LA VIANDE

M. Vidal Vandendrisch, boucher, rue Vérité, avait préparé un panier de viande et se disposait à en faire porter le contenu chez des clients. Il s'absenta pendant une dizaine de minutes. Cette absence fut utilisée par des inconnus qui s'emparèrent du panier et filèrent par la rue Condorcet.

Un passant les remarqua et signala le vol au boucher. La scène se passait samedi après-midi à quatre heures et demie. Les voleurs sont recherchés.

La marchandise dérobée valait cent francs.

POPULATION ETRANGERE

On a constaté l'entrée en France, par Tourcoing, du 8 au 15 mars, de 32 étrangers, ainsi répartis : 8 hommes, 14 femmes et 10 enfants.

Il est sorti 9 hommes, 5 femmes et 2 enfants.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui, à partir de midi : MM. Claeys, 4, place Notre-Dame ; Boyaval, 8, place Charles-Roussel ; Courtin, 2, rue des Carliers ; Jacques, 239, rue de la Croix-Rouge ; Dujardin, 22, rue d'Anvers ; Liévin, 53, rue de Gand.

SAVON DU CONGO Blancheur du Teint Victor VAISSIER

LEURS RENTES

EN MANŒUVRANT UN METIER. — Chez Tiberghien frères, rue de Paris, Octave Lansnez, 46 ans, tisserand, rue du Beau-Séjour, s'est blessé au médius droit.

10 jours de repos.

EN SOULEVANT UNE PIÈCE DE TISSUS. — Au même établissement, Ernest Tanghe, 36 ans, teinturier, rue de Menin, s'est fait une déchirure musculaire de la région lombaire.

10 jours de repos.

ENTRE DEUX ORGANES D'UN METIER. — Chez Alfred Dupont, rue de la Blanche Porte, 43, Charles Lallemant, 17 ans, étireur, rue du Caire, a eu l'annulaire gauche pris entre deux organes d'un métier et contusionné.

15 jours de repos.

EN HEURTANT UN CHARIOT. — Chez Léon Cau, filateur, 45, rue du Midi, Jean Van Westmaele, 19 ans et demi, rattacheur, rue de Cronstadt, 24, s'est blessé à la jambe droite.

15 jours de repos.

EN GLISSANT. — Chez Achille et Pierre Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, Charles Varnest, 47 ans, tisseur, 57, rue de Valmy, s'est blessé à la jambe gauche.

12 jours de repos.

TOUTES LES BONNES ÉPICERIES
VENDENT : *Le*
Sucre Béghin

LA FETE DU LYCEE

Rappelons que c'est aujourd'hui à trois heures et demie précises, qu'aura lieu la fête organisée par l'association amicale des anciens élèves du lycée et l'administration du lycée.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 14 mars 1908

Naissances. — Lapanne Agnès, rue des Carliers, 85. — Lecoulte Léonie, rue de Berkem, 27. Heyes Agnès, rue de oissons, 174. — Favorce Georges, rue de Cronstadt, 25. — Manteyne Raymond, rue de Mouvaux, 160. — Couvreur Felix, rue Saint-Jacques, 53. — Monier Louis, rue du Tilleul. — Warlop Gérard, rue de Belfort, 48. — Transier Lucien, rue Nationale, 122.

Publications de mariages. — Ehrhart Edmond rattacheur, rue de Constantinople, 19 et Carpentier Jeanne, soigneuse, rue Clinquet, 15. — Jouvenez Ernest, électricien, rue de Bouvines, 64 et Degand Argèle Léocadie, sans profession, rue du Vélodrome, 35. — Tanghe Jules, journalier, rue des Phalempins, 98, et Vanvyckeghem Clémence, rue du Casino, 10. — Vanhabost Camille, fileur, rue de Gand, 293, et Verbelle Julienne, soigneuse, rue de Madrid, 30.

Décès. — Mort-né : 1. — Tonnel Marie, 62 ans, 62 ans, rue de Strasbourg, 7.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UN PETARD RATE. — Pour clore la séance d'avant-hier soir, au conseil municipal, le benjamin hargnieux de la minorité du Crêchet a demandé la parole pour énoncer les redites stupides ramassées dans le bac aux ordures de l'Union sociale et patriotique.

On sait que la majorité socialiste du conseil n'a jamais été goûtée par M. Beelde, fils de belge, devenu français par la force... des choses, et nous ajouterons qu'il était parfaitement inutile qu'il essayât de taper sur... la « chaudière » électorale en raison de son incapacité notoire au point de vue administratif.

Il a dû s'apercevoir qu'il n'est pas toujours bon de se poser en redresseur de torts, car son réquisitoire destiné à être le « clou » de la soirée n'a pas été brillant.

La majorité a naturellement refusé les honneurs du procès-verbal à cette prose niaise et indigeste ; elle a bien fait !!!

Un ennemi des menteurs.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Laurent Gustave, 51 ans, mécanicien, à l'usine J. Holden, a été contusionné au coude droit par une roue.

— Dupuis Elie, ouvrier à l'imprimerie Lefebvre et Nisse, piqûre au pouce droit par un fil de fer.

FLERS-BREUCQ

TAMPONNEMENT. — Hier samedi, vers onze onze heures et demie du matin, le car numéro 1 se dirigeant vers Roubaix, a tamponné un camion de la brasserie des Trois-Villes, près de Roubaix.

La remorque a été un peu endommagée. Il n'y a que des dégâts matériels.

WASQUEHAL

CHUTE DE DOUZE METRES
CONTUSIONS INSIGNIFIANTES

Hier vendredi, vers quatre heures, un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit au chantier de la nouvelle filature, rue Pasteur.

Le charpentier, M. Rougy Louis, demeurant à Roubaix, rue de la Chapelle-Carette, était occupé à monter un échafaudage à douze mètres de hauteur, quand il perdit l'équilibre et vint s'abattre sur le sol, après s'être accroché plusieurs fois aux battens de l'échafaudage.

Ses camarades s'empressèrent autour de lui, le malheureux était évanoui ; ils lui prodiguèrent des soins et il reprit connaissance presqu'aussitôt.

Le docteur Butin, mandé immédiatement, a constaté des contusions à la cuisse gauche. Son état nécessitera environ un mois de repos.

Il a été reconduit à son domicile en voiture.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Aux établissements Eycken et Leroy, le sieur Kicrobulck Dominique, âgé de 38 ans, demeurant à Tourcoing, rue de la Blanche-Porte, s'est fait quelques contusions au genou droit.

Une quinzaine de jours de repos lui sera nécessaire.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Dupuis Germain, rue du Vief. — Leroux Hélène, rue Carpaux.

WATTRELOS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux établissements Kuhlmann, situés à Wattrelos, un ouvrier, Bayart Jules, 38 ans, chef d'équipe, demeurant à Leers (France), en vidant une benne de pépites a glissé et a reçu de l'acide sur le pied droit. Contusion du pied droit. 15 jours de repos.

— A la même usine, un ajusteur, Delit Louis, 34 ans, demeurant à Wattrelos, rue de l'Industrie, a reçu, en burinant une pièce de fonte, un éclat dans l'œil droit. L'ouvrier continue le travail.

— A la même usine, un ouvrier de fours, Van Geluwe Jules, 41 ans, demeurant à Leers (France), s'est écrasé l'index gauche en poussant une berline. 15 jours de repos.

— A la briqueterie de M. Delecourt, située à Wattrelos, un défourneur de briques, Trentesaux Gustave, 28 ans, demeurant à Helchin (Belgique), s'est écrasé l'extrémité du pouce gauche en culbutant un wagonnet de briques. 2 semaines de repos.

ETAT-CIVIL du 14 mars 1908. — *Mariage.* — Victor Allaert, raboteur, et Joséphine Lekin, ménagère.

Décès. — Suzanne Gabor, 72 ans, Vieille-Place.

CHERENG

DU PAIN, S. V. P. — Les gendarmes de Lannoy ont arrêté Martin Claessens, âgé de 54 ans, et son fils Arthur, âgé de 22 ans, qui, comme les corbeaux de Roubaix, tendaient la main de porte en porte. Ces deux mendiants ont déclaré avoir un domicile à Lille, rue de Juliers.

LANNOY

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Denise Nozeroi, rue Vandame.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez Ferdinand Leborgne, fabricant à Lannoy, Alphonse Delmeste, âgé de 63 ans, tisserand, demeurant à Lys, au Fresnoy, s'est blessé au doigt majeur de la main droite en remettant un fil au harnat de son métier. 10 jours de repos.

— Chez Deffrennes-Deplouy frères, à Lannoy, rue de Tournai, Henri Clément, 47 ans, tisserand, demeurant à Lys, rue Kléber, était monté sur son métier, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il est tombé et s'est fait des contusions sur tout le corps. 10 jours de repos.

LYS-LEZ-LANNOY

A PROPOS DE LA GREVE BETTREMIEUX. — Nous recevons la lettre suivante à laquelle nous répondrons demain :

« Votre article — à propos de la grève Bettremieux — mentionne que la dernière réunion du Bureau de bienfaisance a eu lieu mardi ; non c'est lundi. Vous omettez ensuite de dire qu'après avoir admis que les secours continueraient, *la Commission avait en outre décidé de se réunir 5 ou 6 jours après pour établir la nouvelle liste de secours en prenant pour base le degré de nécessité de chacun des assistés.* Or, les bons étaient arrivés à renouvellement, cas qui n'avait pas été remarqué à la commission. Y avait-il lieu de les renouveler pour 5 ou 6 jours avec augmentation ou pour 15 jours (décision ancienne). Le secrétaire n'avait pas le droit de décider seul et de prendre une initiative qui n'est que dans les attributions de la commission. C'est cette réserve correcte que vous incriminez.

» Est complètement fausse, en outre, cette allégation que vous m'attribuez injustement, à savoir : « Que le maire avait décidé de ne rien donner aux grévistes ». Cela est contredit par votre susdite omission et le sera par témoin.

» Votre article contient des erreurs voulues ou non et une omission sur laquelle vous fondez une attaque de caractère diffamatoire, contre laquelle s'élèvera la conscience publique. Il suffit à la mienne de me rappeler que j'ai passé ma vie au service de la classe populaire.

A. LIENARD, secrétaire de mairie.

MOUVAUX

MORT D'UN PHILANTHROPE. — Nous apprenons la mort de Simon Dennequin, âgé de quatre-vingt-deux ans, en son domicile, 211, rue de Lille.

C'est lui qui, en 1887, fut l'initiateur de la Société Philanthropique pour la fondation d'un hospice. C'est grâce à l'inlassable concours de ce modeste ouvrier que le but poursuivi fut atteint aussi rapidement et qu'en 1903 s'érigeait la maison hospitalière.

En lui, les malheureux mouvallois perdent un de leurs meilleurs soutiens.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Deplancke Berthe, 20, rue Constantin. — Flipo Marcelle, 34 bis, rue de Lille. — Vervust Simone, rue Nouvelle. — Lemaire Marie, 352, rue de Lille.

Décès. — Legrain Arnould, 86 ans, rue Faidherbe. — Seghers Léopold, 71 ans, rue de Roubaix, 32. — Dernin Henri, 68 ans, Hospice Civil. — Dennequin Simon, 82 ans, 211, rue de Lille.

UN KRACH. — Il est question d'un nouveau krach financier qui engloberait plusieurs banques étrangères. Un krach dont on est certain de ne jamais entendre parler, c'est celui des Pastilles Poncelet, dont la *vente se développe d'année en année. Et ce* développement n'est pas surprenant, puisque ce sont les seules pastilles conseillées depuis vingt ans par les médecins contre la toux, la grippe et la bronchite. 5221.4

LILLE

NOS CAMBRIOLEURS

Rue du Jambon, pendant que les habitants dorment d'un profond sommeil, des cambrioleurs dévalisent leur demeure

Messieurs les cambrioleurs viennent de se distinguer à nouveau dans le quartier de Fives, qu'ils avaient abandonné depuis quelques jours.

Mme Adelaïde Pau, rentière, âgée de 55 ans, habite avec une dame de compagnie, Mme Duber, une maison dont la façade est située rue du Jambon. Cet immeuble qui donne sur la rue Fémy, a également une fenêtre qui s'ouvre sur la ruelle qui relie ces deux rues parallèles.

Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits chez Mme Pau et s'y sont livrés à un cambriolage en règle.

Pour pénétrer dans la maison, les malandrins enlevèrent la persienne d'une fenêtre qui donne sur la ruelle et, après avoir brisé un carreau, firent jouer l'espagnolette qui leur livra passage.

Une fois dans la place, pendant que l'un passait une inspection minutieuse des meubles de la cuisine, un autre allait passer une ficelle autour de la clinche de la porte de l'escalier conduisant à la chambre à coucher de Mme Pau. De cette façon, en cas de surprise de cette dernière, ils auraient pu gagner du temps et fuir en toute tranquillité.

Dans une armoire de la cuisine, les malfaiteurs découvrirent une somme de 165 fr. qui les mit en appétit.

Après avoir mis tout sens dessus dessous, ils se rendirent dans une autre pièce où ils fouillèrent d'une main experte tous les meubles. Une boîte à prise en argent d'une certaine valeur n'échappa pas aux investigations des malandrins. Il est vrai que l'un d'eux pourra en faire cadeau à sa belle-mère !

Au cours de leur perquisition, ils explorèrent les poches du gilet d'un locataire — qui était également couché à ce moment dans la maison — et dérobèrent deux montres l'une en or et une seconde en argent.

Une carte de circulation sur les tramways, appartenant au locataire, ne trouva pas grâce. Une autre montre en or appartenant à Mme Pau fut également subtilisée.

La rentière qui était couchée dans une chambre située au 1er étage, avec Mme Duber, ainsi que le locataire qui occupe une chambre voisine, n'ont entendu aucun bruit qui leur révèle la présence des malfaiteurs dans la maison.

Ce ne fut que samedi matin, lorsque Mme Pau voulut se rendre à sa cuisine qu'elle s'aperçut que la porte de l'escalier lui résistait.

Elle appela en hâte ; le locataire, d'un vigoureux coup d'épaule, la fit céder.

Un désordre inimaginable régnait dans les pièces, où le contenu des meubles gisait épars sur le plancher.

Mme Pau se rendit en hâte au poste du 3e arrondissement où elle déposa une plainte entre les mains de M. Delattre, commissaire, qui vint faire les constatations. On croit que ces cambrioleurs sont les mêmes qui, il y a quelques semaines, tentèrent de s'introduire à l'aide d'une échelle chez Mme Leclercq, rentière, dont la maison est située dans la petite ruelle, en face de la demeure de Mme Pau.

Là, ils furent moins heureux, car un chien ayant aboyé, réveilla la servante qui se leva et mit en fuite les malandrins.

LES HONNETES GENS

Mme veuve Roger, demeurant 22, rue Masséna, passant samedi matin vers 11 heures et demie, rue Puébla, a trouvé sur la chaussée plusieurs billets de banque.

La brave dame s'est empressée de les porter à M. Villon, commissaire du 5e arrondissement, qui tient la précieuse trouvaille à la disposition du propriétaire.

La Société LA PARISIENNE (siège social à Paris) a l'honneur d'informer ses Clientes que pour éviter toute confusion avec son enseigne, elle a décidé de reprendre l'ancien titre

Au Bon Marché

7, RUE NATIONALE, LILLE

Rien ne sera changé dans l'Administration et l'organisation de sa maison qui continuera à recevoir de ses ateliers de Paris, des modèles exclusifs d'un prix défiant toute concurrence, malgré leur cachet spécial et leur qualité irréprochable en :

Manteaux pour Dames, Fourrures, Costumes, Blouses, Corsages, Jupes, Jupons, Peignoirs, Lingerie, Modes, Corsets, Bois de plumes, etc., etc.

Demain Lundi

Exposition des premières nouveautés d'été.

UNE MAISON VOLEE

M. Villon, commissaire de police du 3e arrondissement, a continué hier son enquête sur cette abracadabrante affaire.

Durant toute la journée, des entrepreneurs victimes de vols, se sont rendus, accompagnés d'agents, à ce chantier à jamais célèbre pour y reconnaître outils et matériaux à eux dérobés.

L'un d'eux, dans le grenier de la bicoque de Depoorter, a reconnu, cachées dans le grenier, auquel on accède de la cour par une *échelle, dix-sept bottes de lattes qui* devaient être utilisées à la couverture de l'immeuble. Un autre a reconnu deux traverses en fer, dérobées dans un chantier de la rue de Cassel et dont l'ingénieux « propriétaire » s'était servi pour les fondations de sa « maison ».

Une bêche, un tamis-crible, un « baudet », etc., furent désignés aux agents comme provenant de vols.

Interrogé hier à nouveau par M. Villon, avant d'être dirigé sur le Parquet, Depoorter eut une réponse typique : l'inculpé en effet, aurait expressément recommandé à ses complices de ne rien dérober dans les chantiers trop proches de son terrain afin de ne pas donner l'éveil. On est prévoyant ou on ne l'est pas !

Les trois autres inculpés : Desmet, Hennebert et Ghesquière persistent dans leurs dénégations. Ils sont, d'après leurs dires, en cette affaire, blancs comme neige.

Le quatuor, samedi, a été mis à la disposition du parquet.

Tous quatre seront traduits à l'audience correctionnelle des flagrants délits, demain lundi.

OU EST LE COLIS ?

Un garçon de magasin de la maison Dubois-Goudin, confectionneur, 3, rue Sans-Pavé, apportait avant-hier, chez Mme Dehoorme, cabaretière, 2, place du vieux-Marché-aux-Poulets, trois colis de vêtements.

Ils étaient destinés à M. Blondeau, place Saint-Christophe, à Tourcoing, et un messager de Mouveaux, M. Castelain, devait en prendre livraison.

Le même jour, vers six heures, un camionneur au service du négociant de Tourcoing vint pour prendre ces trois colis. Mme Dehoorme lui ayant dit qu'ils étaient sur le trottoir, il répondit qu'il reviendrait plus tard les chercher.

Un quart d'heure après, M. Blondeau se présentait lui-même avec son employé pour prendre ses colis.

On s'aperçut alors qu'un des colis, contenant pour 125 fr. 60 de vêtements pour hommes et enfants, avait disparu.

Mme Dehoorme n'a eu d'autres ressources que de déposer une plainte entre les mains de M. Jénot, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a ouvert une enquête sur ce vol étrange.

RESPECT A LA LOI

Pour ne pas avoir respecté la loi concernant les brocanteurs, un nommé Jules Dumoulin, fripier, rue Jacquemars Gielée, 17, s'est vu dresser procès-verbal par dame Police, vigilante gardienne de nos lois.

LES PAPIERS DE THEMIS

En vertu d'un mandat d'amener décerné par M. Codron, juge d'instruction, la police de sûreté a mis samedi en état d'arrestation Geerens, 22 ans, journalier, sans domicile fixe.

Ce dernier, recherché pour abus de confiance, se promenait le nez au vent, sans se soucier qu'il avait des comptes à régler avec la justice.

ON DIT QU'ELLE PREVIENT ET SOULAGE LES RHUMATISMES

On dit que cette simple ordonnance de famille effectue des guérisons complètes et qui, dans la plupart des cas, auraient dû être réalisées depuis bien des années. Sirop de citron, 80 grammes ; Karox, Composé 30 grammes ; Infusion de Buchu, pour faire 500 grammes.

Bien agiter cette mixture dans un flacon, et la prendre par dose de deux cuillerées à soupe après chaque repas et le soir en se couchant. On pourra obtenir ces divers produits à peu de frais dans n'importe qu'elle bonne pharmacie ; ils sont parfaitement inoffensifs et ne sauraient faire le moindre mal à l'estomac le plus délicat. On dit que les effets de ce mélange sur les reins sont réputés excellents, car il aide cet organe à filtrer et à éliminer du sang l'acide urique, etc., qui cause les douleurs et les souffrances du rhumatisme. Comme agent dépuratif du sang et comme tonique pour l'organisme il possède un mérite exceptionnel. 4931.4

Au Parquet

MAGASINIER INFIDELE. — M. Delalé, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel, audience du 20 mars, le nommé Robert Sagaar, garçon de magasin chez M. Albrandha Hierman, négociant, rue Bas de Wedde, inculpé d'abus de confiance.

On se souvient que cet individu dérobait à son patron des lettres contenant des mandats-poste, qu'il allait toucher aux lieu et place du négociant.

Le montant des détournements s'élève à la somme de 400 francs environ.

LES VOLS DE LAINE DE ROUBAIX. — En temps utile nous avons relaté les vols commis au préjudice de M. Six, industriel à Roubaix.

Trois individus : Louis Bernard, 26 ans ; Eugène Castel, 32 ans, et Alfred Vermassen, 29 ans, inculpés de ces vols furent arrêtés.

M. Delalé, juge d'instruction, a signé hier, en faveur des inculpés, une ordonnance de non-lieu.

Seul, Vermassen, qui se trouve sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour, a été maintenu en arrestation et, pour ce délit, sera traduit en correctionnelle, audience du 21 mars.

COFFRES-FORTS Contre le FEU et le VOL GRUSON 21 RUE ROYALE LILLE

PAS-DE-CALAIS

SALLAUMINES

LA VENGEANCE ! — La Vengeance est un plat qui se mange froid. C'est pourquoi Augustin Denin qui habite à Billy-Montigny, aime à la savourer longtemps après l'injure. Il y a quelque temps sa mère qui demeure à Sallaumines, rue de Noyelles, se prenait de querelle avec une voisine, Mme Amandine Dubreucq.

Mis au courant de la dispute, Denin jura de venger sa mère et déclara à la dame Dubreucq « qu'il lui ferait son affaire ». Il tenta de mettre son projet à exécution l'autre jour, où ayant aperçu Mme Dubreucq, sur le pas de sa porte, il se jeta sur elle et la terrassa.

Sur la plainte de Mme Dubreucq, Denin a fait l'objet d'un procès-verbal.

ANNAY-SOUS-LENS

BATAILLE DE DAMES. — Quand Augustine Masclef sortit l'autre soir, vers dix heures du bal Lefebvre, elle aperçut, appuyée contre la fenêtre de l'établissement, la demoiselle Marie Barrez qui cherchait à voir dans l'intérieur si son bon ami ne s'y trouvait pas. Augustine crut devoir interpeller Marie à ce sujet, et elle le fit en des termes qui ne plurent pas à l'autre. Si bien que les deux femmes se prirent aux cheveux et s'administrèrent de copieux horions.

La gendarmerie, saisie de l'affaire, a dressé procès-verbal aux belligérantes.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

LES GRANDS CRIMINELS. — De temps en temps, les Compagnies dénoncent à la vindicte publique les malheureux qui vont glaner de ci, de là, sur leurs terris, un sac de charbon.

C'est ainsi qu'une bonne femme, Joséphine M..., va être poursuivie de ce fait, à la requête de la Compagnie des Mines de Dourges. Ne faut-il pas faire monter le dividende ?

COURCELLES-LES-LENS

SERVANTE INDELICATE. — M. Jules Scalbert, cultivateur, rue du Lory, avait comme servante la jeune Vaillant Séraphine.

Celle-ci dérobait à son patron, il y a quelques jours, une somme de dix francs. M. Scalbert s'en étant aperçu et lui en ayant fait des reproches la jeune fille fila le lendemain matin en emportant des vêtements, des bottines et du linge appartenant à M. Scalbert. Celui-ci a porté plainte à la gendarmerie qui recherche l'indélicate Séraphine.

BULLY-GRENAY

SUR LES ROUTES. — Louis Brunel, âgé de 25 ans, né à Villers-Bretonneux, vient d'être arrêté pour vagabondage et mendicité.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les grossissements, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des pastilles du docteur Valet. — Une boîte de pastilles du docteur Valet est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 30 adressé à M. Perthiot, rue des Ursules, à Dijon. 4931.4

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Un aigrefin campagnard.

Une fois de plus, un de ces forbans qui, sous prétexte de sortir d'embarras les gens qui ont des affaires en justice, dépouillent les malheureux qui ont foi en eux, vient de répondre de ses actes devant le tribunal.

M. et Mme Duthoit-Duriez, de Seclin, avaient avec eux la mère de l'épouse, Mme Duriez qui, quelque temps avant sa mort, et pour les remercier de leurs bons soins, leur donna, de la main à la main, deux obligations du Crédit Foncier, valant ensemble mille francs.

M. Duthoit vendit pour 800 francs les deux titres et conserva l'argent chez lui.

Mme Duriez mourut et les autres héritiers, ayant appris le don qu'elle avait fait, menacèrent les époux Duthoit de leur créer des ennuis.

Tout ému, Duthoit se rendit chez Alexandre Dubus, agent d'affaires à Seclin, qui lui déclara que : « bien entendu, l'argent que lui avait donné sa belle-mère était bien à lui, mais qu'il était imprudent de conserver cette somme par devers lui. Confiez-moi votre argent, ajouta-t-il et je vous achèterai des titres miniers donnant de gros dividendes ».

M. Duthoit se laissa aller et apporta sa bonne galette au coquin ; il poussa la naïveté jusqu'à ne pas lui demander de reçu et ce ne fut que lorsque des amis plaisantèrent son imprudence, qu'il s'en vint sonner à la porte de Dubus.

Dubus était sorti, il fut sorti pendant près d'un an, chaque fois que Duthoit se présentait.

Il y a quelque temps, il sortait tout à fait et on ne le retrouva que le 18 février, pour le mettre en état d'arrestation.

Bien entendu, Dubus nie, mais les témoignages sont des plus affirmatifs, c'est un escroc effronté.

On lui reproche, en outre, d'avoir détourné, au préjudice des époux Dinoir, de Ronchin, une somme de 135 francs qui lui avait été remise pour publication et enregistrement d'un acte de société.

L'agent d'affaires véreux est condamné à quatre mois de prison, peine relativement peu élevée, vu ses mérites.

AFFAIRES DIVERSES. — Aug. Vermersch, ce virtuose de l'escroquerie larmoyante, a de nouveau comparu et été condamné. Le 2 mars, sur la Grand-Place de Lille, il abordait M. Boone, fabricant de bâches en lui racontant cette fois que : « son père, que M. Boone connaissait bien, puisqu'il était son cordonnier habituel, venait de se tuer ; pas d'argent pour les funérailles et Vermersch avait besoin de 0 fr. 50 pour expédier une dépêche ».

Sans autrement réfléchir au nom de son cordonnier, M. Boone donna les dix sous, il n'eut conscience de la mystification dont il venait d'être victime, que lorsqu'il vit Vermersch opérer plus loin de la même façon.

Le pleureur professionnel et assoiffé, est condamné à deux mois de prison.

— 50 francs d'amende à Hilaire Swyngedauw, pour bris de clôture à Pérenchies.

— 15 jours à Herbant Désiré, 20 ans, rue des Postes, pour outrages à agents.

— 3 jours à Romain Decroix, pour mendicité.

— 3 jours à Aug. Boulogne, 57 ans, ouvrier agricole, pour mendicité.

EPILEPSIE

Guérison certaine par l'ANTIEPILEPTIQUE DE LIEGE, de toutes les maladies nerveuses, et particulièrement de l'épilepsie, réputée jusqu'aujourd'hui incurable.

Demander la BROCHURE GRATUITE, contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison à

M. FANYAU, pharmacien, 208 bis, rue Pierre-Legrand, LILLE.